

## **Les mardis du Groupe PLR...**

*Mesdames, Messieurs,*

*Le Groupe PLR au Grand Conseil fait de la politique avec conviction, cœur et passion. Tous les mardis, les libéraux-radicaux livrent bataille dans l'arène du Palais de Rumine contre les projets étatisants, les nouvelles ponctions salariales, les idéologies d'obédience verte et le populisme ambiant...quelques éléments des séances du **08 et 30 octobre 2013** sont à relever :*

### **Squat : consolider les droits des légitimes propriétaires**

Le Député Guy-Philippe Bolay a remercié le Conseil d'Etat pour la réponse à son [interpellation relative aux droits des propriétaires face aux squatteurs](#). Le Conseil d'Etat a réaffirmé l'illégalité du squat et a précisé pourquoi, bien qu'également en état de violation de domicile, les squatteurs étaient traités différemment des cambrioleurs. Par ailleurs, il reconnaît que face aux longues et coûteuses procédures, le risque que les propriétaires fassent justice eux-mêmes est bien réel. Suite à cette interpellation et dans une optique notamment d'accélération des procédures, un groupe de travail coordonné entre la Police cantonale et le Ministère public, a été mis sur pied. Pour le CE, les compétences cantonales sont suffisantes, de même que les bases légales fédérales. Des solutions pratiques devront donc être développées au travers du Groupe de travail précité. Durant le débat, de nombreux députés et syndic PLR ont relaté les expériences dans leurs communes: longues et coûteuses procédures, dangerosité des installations électriques bricolées, insalubrité laissée par les squatteurs et surtout inconscience de la gravité d'actes de violation de domicile.

### **Mendicité : succès de la motion Mathieu Blanc, rendez-vous aux urnes !**

A la suite des [débats fleuves en commission et en plénum, la motion Mathieu Blanc](#) s'est largement imposée comme solution raisonnable pour régler la mendicité. Le Groupe PLR estime qu'il faut mettre un terme à l'exploitation de la pitié et fixer un cadre cantonal clair, tout en laissant une marge de manœuvre aux Communes. Le Député Blanc a souligné que la solution proposée n'était ni arbitraire, ni inapplicable. En outre, elle éviterait les aberrations bureaucratiques telles qu'observées à Genève, à savoir, l'envoi massif d'amendes à l'étranger restant bien évidemment lettres mortes... L'objectif n'est pas d'imposer la solution lausannoise au reste du canton ou se donner bonne conscience, mais de fixer les règles de base à ne pas transgresser et répondre au vœu d'une partie de la population. Les Communes pourront ainsi décréter une interdiction totale comme à Montreux ou opter pour une solution alternative à l'instar de la Commune d'Aigle. Le Conseil d'Etat a annoncé que la motion PLR serait le contre-projet direct au texte de l'initiative udc qui demande l'interdiction totale de la mendicité au niveau cantonal. Rendez-vous aux urnes !

### **Loi sur l'énergie sous toit et propriétaires de chauffages électriques apaisés**

Après un troisième et dernier débat, la loi sur l'énergie est sous toit. Le groupe PLR salue l'immense travail de la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro qui, dans un contexte de sortie du nucléaire voulu par les chambres fédérales, a amené une série d'innovations. Par son amendement central sur l'article 30a ([cf les mardis du Groupe du 09 et 17 septembre](#)), le groupe PLR a évité la mise à ban totale et idéologique des chauffages électriques amenant ainsi une transition plus douce.

## **Une politique fiscale confiscatoire en matière agricole**

Jusqu'à présent, le Canton de Vaud considérait qu'étaient agricoles, au sens fiscal, les immeubles utilisés par l'agriculture, quelle que soit l'affectation de la zone dans laquelle ils se situent. Cependant, l'application d'un arrêt du TF engendre une interprétation toute autre. Désormais, elle implique une hausse d'imposition de 7% à 40% lors de vente de biens. Ainsi, les exploitants du sol sont pénalisés par rapport aux propriétaires fonciers dont les terrains appartiennent à la fortune privée... Pire encore, en cas de cessation d'activité, l'exploitant se voit réclamer des centaines de milliers de francs au titre d'impôt sur le revenu en raison du passage de ladite habitation de la fortune commerciale à fortune privée. Nombreux sont ceux qui se verront contraints de vendre leur logement pour s'acquitter du montant dû. Fort de ses constats alarmants, le [Député Alexandre Berthoud a interpellé](#) le Conseil d'Etat afin qu'il précise sa position en matière de politique fiscale confiscatoire agricole.

*Objets parlementaires déposés :*

Postulat Jean-François Cachin : *Des places de parc pour des cars dans le secteur du P+R de Vennes ?*

Interpellation Marc Olivier Buffat : *Des délinquants relâchés faute de place dans les prisons, usque tandem ?*

***A mardi prochain...***

---

**Nicolas Tripet**

**Secrétaire Général adjoint**

[n.tripet@plr-vd.ch](mailto:n.tripet@plr-vd.ch)

**PLR.Les Libéraux-Radicaux Vaud**

**Secrétariat général**

Place de la Riponne 1

1005 Lausanne

T + 41 (0)21 323 72 78

F + 41 (0)21 320 60 86

[www.plr-vd.ch](http://www.plr-vd.ch)